



*Le Ministre*

Antananarivo, le 24 février 2017

N° \_\_\_\_\_ -17 /MEEF/

**Objet : Déclaration d'engagement**

**Réf :**

Nous, Ministre de l'Environnement, de L'Ecologie et des Forêts :

- Conscient des engagements pris par Madagascar et des efforts déployés par l'Etat malagasy pour contribuer à des actions de sauvegarde de nos ressources naturelles ;
- Conscient du rôle sacrosaint du Ministère de l'Environnement, de L'Ecologie et des Forêts quant à la préservation de notre immense capital naturel ;
- Conscient de la place importante qu'occupe notre potentiel forestier pour le développement durable de notre pays ;
- Conscient des enjeux de la corruption à Madagascar et de ses impacts néfastes sur la dégradation environnementale;
- Déterminé à poursuivre et à renforcer la collaboration avec la Société Civile ainsi que les divers acteurs et parties prenantes dans la lutte contre la corruption, surtout en matière de gestion des ressources naturelles.

Nous assumons la responsabilité qui nous incombe de nous saisir de cette occasion pour raffermir notre engagement à combattre la corruption en synergie avec les parties prenantes pour des actions plus efficaces et responsables.

Ainsi, face à la situation alarmante actuelle, nous nous engageons à poursuivre nos efforts en concrétisant les mesures suivantes dans des délais raisonnables:

- 1. Renforcer les capacités à la base en matière de procédures et de réglementation concernant l'exploitation forestière et en planifier le suivi de l'application ;**
- 2. Adapter aux réalités les moyens d'information des usagers quant aux dispositions en vigueur ;**
- 3. Rappeler périodiquement aux agents de l'Administration forestière leurs responsabilités et leur devoir de redevabilité ;**

4. **Etablir une stratégie efficace afin d'inciter les exploitants illicites à formaliser leurs activités ;**
5. **Favoriser et assurer une démarche inclusive effective dans les prises de décisions et leur mise en œuvre en impliquant tous les acteurs dont la Société civile ;**
6. **Mener des plaidoyers pour déclencher un processus de capitalisation, de partage et de mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière de solutions et activités alternatives ;**
7. **Enclencher le processus inclusif d'élaboration de la politique pénale en matière environnementale.**

Le Ministre de l'Environnement, de L'Ecologie et des Forêts